

## PRÉAVIS MUNICIPAL NO 01/2022

du 04 janvier 2022

CONCERNANT

**CH. DE LA CROIX – ASSAINISSEMENT D'UN MUR DE SOUTENEMENT,  
REEMPLACEMENT DES CONDUITES SOUTERRAINES ET  
REFECTION DE LA CHAUSSEE**

---

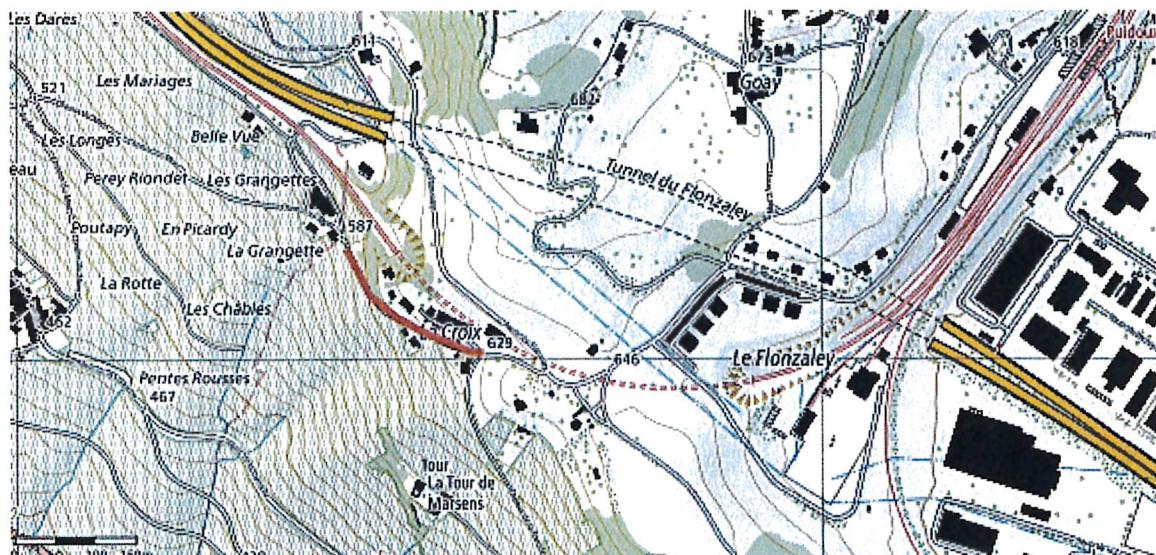
**LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX  
AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

### 1. Préambule

Le chemin de la Croix relie le village d'Epesses et la limite communale qui se situe vers le domaine Gaillard & Fils sur la Commune de Bourg-en-Lavaux. L'entretien général de la chaussée incombe à la Commune alors que les murs, situés sur différentes parcelles privées, doivent être entretenus aux frais des différents propriétaires privés.

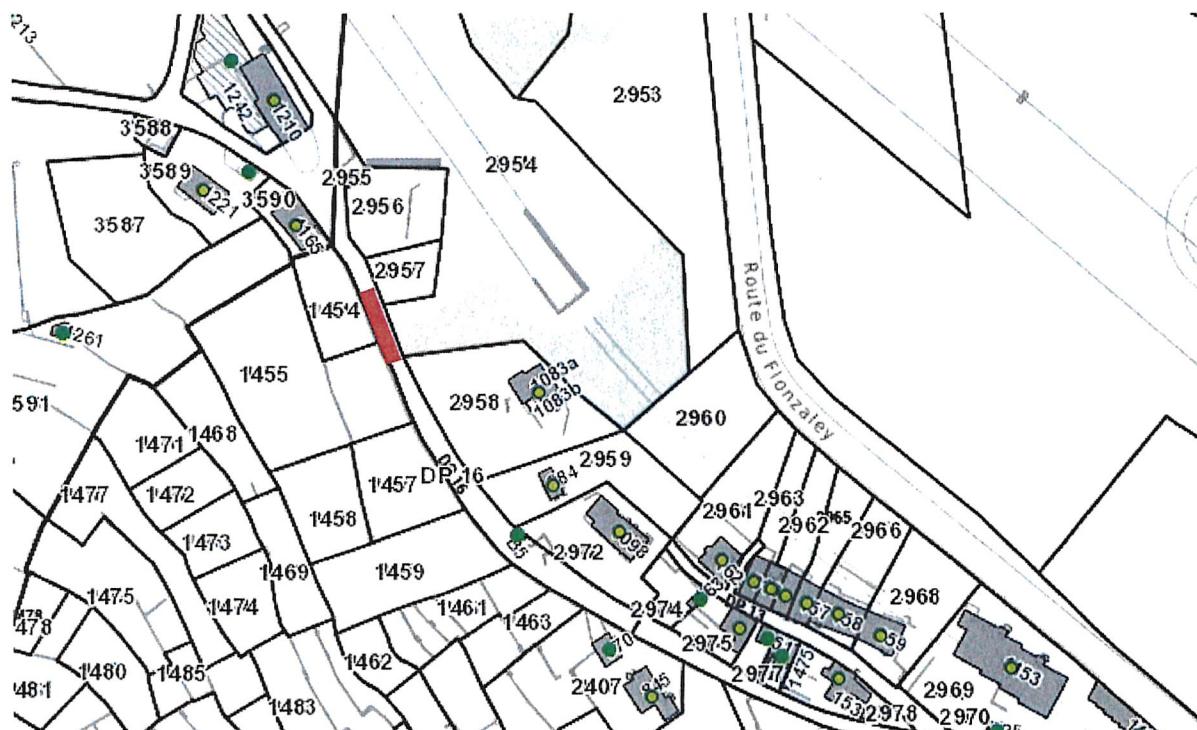
Dans la partie inférieure de ce chemin, l'état du mur s'est fortement détérioré ces derniers mois. Des travaux doivent ainsi être rapidement effectués afin d'éviter des dégâts plus importants sur les infrastructures routières et souterraines existantes, notamment la rupture des conduites de la Ville de Lausanne pouvant atteindre un débit de 20'000 [l/min].



#### *Extrait Carte Nationale – Sans échelle*

En 2015, la Commune de Puidoux a informé le propriétaire de la parcelle 1455, M. Salomon Dubois que son mur soutenant le chemin de la Croix devait être assaini. Plusieurs séances ont été nécessaires pour déterminer une clé de répartition.

*Extrait cadastre – Sans échelle*



Dans le but de sécuriser la globalité du mur, la Commune de Puidoux souhaite revoir la récolte des eaux sur le tronçon et changer le devers de la route.

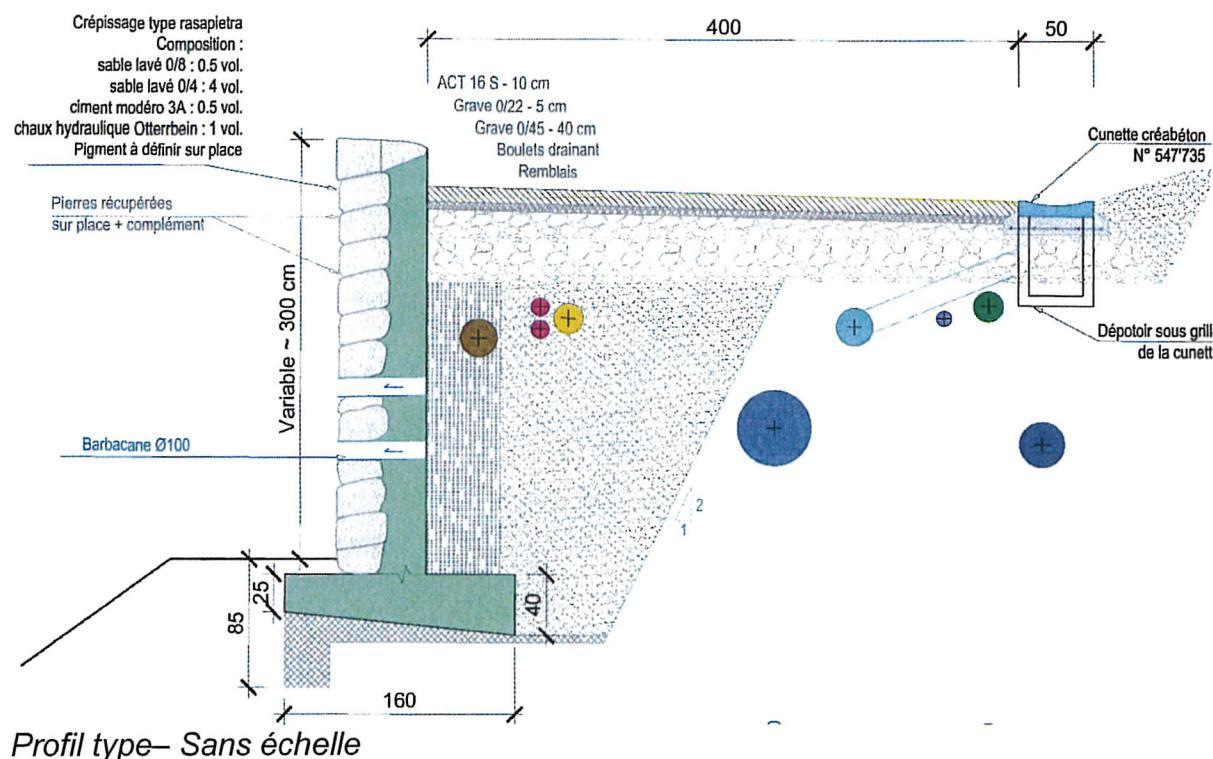
En parallèle, la ville de Lausanne souhaite profiter des travaux d'assainissement du mur pour changer leurs conduites sur le tronçon.

## **2. Descriptif du projet**

Le projet peut être divisé en 4 objets bien distincts, à savoir la reconstruction du mur soutenant la route et son assainissement global, le changement des conduites de la ville de Lausanne, le remplacement des infrastructures souterraines appartenant à la Commune / ACPRS et finalement la réfection complète de la route.

### **2.1 Mur de soutènement**

La démolition ainsi que la reconstruction complète d'environ 15 m de mur de soutènement est prévue. La réalisation d'une semelle en béton est nécessaire pour garantir la stabilité à long terme de cet ouvrage. La réutilisation des pierres existantes pour le parement du mur est prévue.



Afin d'éviter des problèmes futurs, un assainissement général du mur est également prévu tout le long du chemin, soit sur environ 100m. Les travaux d'assainissement partiel consistent à un piquage et un lavage des joints, et un rempochage de ceux-ci dans le but d'obtenir une finition « mur de vigne »

La répartition financière de ces travaux est décrite dans le chapitre des coûts.

### **2.2 Conduites ville de Lausanne**

Deux grandes conduites d'eau potable de la Ville de Lausanne passent par ce chemin. Il s'agit de celles du Pays d'Enhaut et du Pont de Pierre. Dans le cadre de leur campagne de renouvellement de cette importante infrastructure, les deux conduites seront remplacées sur environ 160m. Ces travaux seront entièrement financés par EauService Lausanne

## 2.3 Remplacement des infrastructures souterraines

La Commune profitera des travaux qui seront réalisés pour remplacer les infrastructures souterraines suivantes :

- Remplacement de la canalisation d'eaux usées ACPRS et communale, pose d'un PE Ø 250 sur environ 160m ;
- Remplacement de la canalisation d'eaux claires, pose d'un PE Ø 250 sur environ 160m ;
- Création des nouvelles chambres de contrôle sur ces deux nouvelles canalisations ;
- Réalisation de nouvelles grilles de récupération avec sacs dépotoirs ;
- Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable, PE Ø 200 sur 260m.

A noter que la nouvelle conduite d'eau potable sera posée dans le cadre d'un accord en cours de finalisation avec la Commune de Bourg-en-Lavaux pour l'alimentation en eau de secours du réseau communal de Bourg-en-Lavaux ainsi que l'alimentation de quelques bâtiments situés en bas du chemin de la Croix et actuellement desservis par le réseau d'eau de la Ville de Lausanne.

## 2.4 Réfection de la chaussée

Réfection complète de la chaussée et pose d'un nouveau revêtement selon le descriptif suivant :

- Dégrappage et évacuation à la décharge du revêtement bitumineux existant ;
- Correction du dévers ;
- Pose d'une cunette en amont de la chaussée pour la récolte de l'eau de surface ;
- Réalisation d'une couche de fondation avec grave 0/45, d'une épaisseur de 40 cm ;
- Mise en forme et réglage de la planie en grave 0/22, d'une épaisseur de 5 cm ;
- Pose d'une couche d'enrobé de 10 cm de type ACT 16S.

### **3. Planification**

Sous réserve de l'accord du Conseil communal, les travaux débuteront en mars 2022 pour une durée de 6 mois environ.

La route sera fermée durant toute la durée des travaux.

### **4. Aspects financiers**

#### **4.1 Procédure marchés publics**

Une procédure d'adjudication en procédure sur invitation a été menée pour l'attribution des travaux de génie civil, conformément au droit des marchés publics en vigueur. Une adjudication a été proposée, sous réserve de l'acceptation du crédit par le Conseil communal. Les autres postes ont fait l'objet de demandes de devis et d'estimations par le mandataire.

#### **4.2 Budget général**

##### Travaux de génie civil

Réfection chaussée	CHF	170'000.00
Remplacement collecteurs EC/EU	CHF	96'000.00
Eau potable	CHF	70'000.00
Reconstruction mur de soutènement	CHF	45'000.00*
Assainissement du mur	CHF	25'000.00**

##### Appareillage et travaux généraux

Appareillage eau potable	CHF	50'000.00
Contrôle caméra fin de chantier	CHF	3'000.00
Divers et imprévus	CHF	46'000.00
Honoraires et débours	CHF	55'000.00
Total intermédiaire HT	CHF	560'000.00
TVA 7.7% arrondie	CHF	<u>45'000.00</u>
<b>Montant total TTC arrondi</b>	<b>CHF</b>	<b><u>605'000.00</u></b>

#### **4.3 Subventions cantonales pour la réfection des chemins AF**

Une demande pour la prise en charge partielle des travaux de réfection routière a été transmise au Canton durant le mois de novembre et l'a approuvée.

#### **4.4 Répartition des coûts pour la canalisation d'eaux usées (ACPRS)**

Un montant de CHF 14'000.00 TTC a déjà été retiré du montant des travaux pour les canalisations EU/EC puisqu'il concerne le remplacement de la canalisation d'eaux usées et sera directement financé par l'ACPRS.

#### **4.5 Répartition des coûts pour les murs de soutènement**

Comme sur le reste de son territoire, la Commune de Puidoux prend en charge les frais de réfection des murs de vigne à hauteur d'un tiers du montant total des travaux lorsque ceux-ci soutiennent une route communale. De plus, une subvention peut être demandée auprès du Canton puisque les ouvrages se situent dans le périmètre du plan de protection de Lavaux. La subvention cantonale peut être estimée à un tiers également.

<u>*Reconstruction mur de soutènement</u>	Montant TTC (TVA 7.7%)	
Part communale	CHF	16'200.00
Part cantonale	CHF	16'200.00
Part propriétaire parcelle 1455	CHF	16'200.00

#### \*\*Assainissement mur

Part communale	CHF	9'000.00
Part cantonale	CHF	9'000.00
Part des parcelles 1454, 1457, 1459, 1461 et 1463	CHF	9'000.00

La répartition entre les propriétaires sera effectuée au prorata des longueurs de mur assaini.

#### **4.6 Investissement communal définitif**

Compte tenu du budget général présenté (pt. 4.2) et des différents éléments de subventions et de participations de la part de propriétaires privés, l'investissement final pour la Commune peut être estimé à CHF 385'000.00 TTC sans compter les éléments liés à l'eau potable.

Le montant demandé dans le cadre de ce préavis reste basé sur le budget général puisque la Commune de Puidoux est Commune boursière.

## CONCLUSIONS

Au vu ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

**Vu** le préavis no 01/2022 du 04 janvier 2022 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de **CHF 605'000.00** pour l'assainissement d'un mur de soutènement, le remplacement des conduites souterraines et la réfection de la chaussée ;

**Ouï** le rapport de la commission prévue pour cet objet ;

**Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;

**Vu** que cet objet figure à l'ordre du jour.

### D E C I D E

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la l'assainissement d'un mur de soutènement, le remplacement des conduites souterraines et la réfection de la chaussée ;
2. D'autoriser la Municipalité à financer les travaux par la trésorerie communale, sans recourir à l'emprunt ;
3. D'encaisser les subventions cantonales et la participation de l'ECA ;
4. De facturer les travaux d'assainissement et de réfection des murs de vignes selon la réparation définie avec les propriétaires concernés ;
5. D'autoriser la Municipalité à porter les montants à charge des différents services de la Commune aux comptes d'investissements de ces derniers et de l'amortir par ces services ;

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



R. Gilliéron



La Secrétaire adj.



L. Morerod

Municipaux en charge du dossier : MM. Jean-Rémy Chevalley, Daniel Bourloud et Serge Tettoni